

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du 20 décembre 2023

Nombre de
représentants en exercice: 13
de présents: 08
de votants : 08

L'an deux mil vingt-trois le 20 décembre le conseil Municipal de la commune de Lachapelle-sous-Rougemont, était assemblé en *session ordinaire*, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric PARROT, Maire

Etaient présents : MM Mmes Bruno CRAVE - Céline CONILH NOBLAT - David DIDELOT - Éric HEIDET - Éric PARROT - Gérald RONFORT - Pierre-Claude VILQUIN-CUENIN - Peggy ZISLIN-ZANRÉ

Etaient excusés : MM Mmes Pierre-Yves GUÉRO - Geneviève POURRE - Colette SCHLEGEL

Etaient absents : M Mme Gabriel DEVILLE - Stéphanie JACOB

NOTA- Le Maire certifie que le compte rendu a été affiché à la porte de la Commune le 26 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 décembre 2023

**Désignation secrétaire
de séance**

Quorum : 7

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Décisions prises dans le cadre de la délégation
- Affouage 2023-2024
- ONF devis travaux 2024 – assiette et destination des coupes 2024
- Questions diverses

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mme Céline CONILH NOBLAT à la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées



M le maire rend compte au conseil des décisions prises dans le cadre des délégations qu'il a reçues de l'assemblée.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été renseignée pour la vente :

- d'une habitation au 41B Rue du Général de Gaulle

La commune n'a pas préempté.

Une décision budgétaire a été prise dans le cadre de la procédure de la fongibilité de crédits :

- DM n° 06-2023 afin de régler des subventions 2023 (Chpt 011 – article 6228 : - 1 200 € / chpt 065 article 65748: + 1 200 €)



Il est rappelé à l'assemblée la procédure appliquée jusqu'à présent sur la commune pour l'affouage, à savoir un tirage au sort des lots à façonner.

Le paiement se fait au moment de l'attribution du lot, et conditionne le droit à réaliser l'affouage.

Des lots sont à réaliser « Au Chenois » et « Au Breuleux »

**Compte rendu de
décisions prises dans le
cadre de la délégation
donnée au Maire par le
Conseil Municipal dans
le cadre de l'article
L2122-22 du CGCT**

N° 069-23

OBJET

Affouage 2023-2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt légal en Préfecture
le 22-12-2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MAINTIENT l'affouage par lot

FIXE le prix du lot à 180 €

CHARGE M le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'affouage 2023-2024

L'AUTORISE à signer tout document y afférent.

ADOPTE le règlement d'affouage et le contrat d'exploitation

OBJET

ONF
*devis travaux 2024 -
assiette et destination
des coupes 2024*

N° 070-23

OBJET

**Subvention UNF AFN
2023**

Acte rendu exécutoire après
dépôt légal en Préfecture
le 22-12-2023

Questions diverses

Point ajourné

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le Maire communique à l'assemblée la demande de subvention formulée par l'association d'Anciens Combattants, l'UNC AFN.

Il propose de verser la même somme que les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention de 80 € à l'association UNC AFN pour 2023

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La commune qui a postulé pour le programme « Village d'Avenir », a été retenu.

Une réunion se tiendra en Préfecture pour la mise en service prochaine des radars urbains (ETU).

Le Syndicat de la Piscine d'Etueffont sera transféré à la CC Vosges du Sud à compter du 1^{er} janvier 2024. Le syndicat sera transformé en syndicat mixte.

Un point est fait sur le PLUi notamment sur les OAP (Orientation d'Aménagement Programmé). Le permis d'aménager vers le cimetière étant devenu caduque, il est proposé de modifier l'accès de cette zone constructible : la circulation se ferait en sens unique avec l'entrée par la Rue de la 1^{ere} Armée, et la sortie sur la RD 83.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h00

Ont signé au registre

Le Maire,
Éric PARROT

Le secrétaire de séance,
Céline CONILH NOBLAT

